

Code d'article 208.40

Description PLATEAUX GN 1/2

Catalogue HOS 388

Mise à jour 02/09/2026 05:31:19

Spécifications du produit

Unité de mesure	UNITÉ
Dimensions	32x26x0,6 CM
Matériel	MÉLAMINE
Couleur	COMPARAISON BOIS
Poids net d'une unité (g)	990,00
Ligne de produits	ASAMI WARE
Code Décision 97/129/CE	OTHER 7


Codes

Intrastat	39241000
ITF14	18420499208401
EAN13	8420499208404

Signage Triman et Info-Tri


Colisage
Paquet

Unités / paquet	3
Dimensions paquet (cm)	27,50 x 34,00 x 3,50
Poids brut colis (kg)	2,99
Volume paquet (m³)	0,0032725
Code Décision 97/129/CE	PAP 20

Signage Triman et Info-Tri


Carton

Unités / carton	12
Paquets /carton	4
Dimensions carton (cm)	29,17 x 36,00 x 15,00
Poids brut carton (kg)	11,96
Volume carton (m³)	0,0157518
Code Décision 97/129/CE	PAP 20

Signage Triman et Info-Tri


Palette

Cartons / couche	50
Cartons / palette	50
Conditionnement (U base x couches)	50 x 1
Poids (kg)	622,00
Type de palette (cm)	E159: 120,00 x 80,00 x 164,00

Caractéristiques du produit


MÉLAMINE



Recyclable



Réutilisable



Micro-ondes



Four



Lave vaisselle



-10°C/+70°C



Résist. graisses

Certificats

Nº RSIPAC: 39.04307/CAT
RGSEAA: 39.00942/GE

Registre Sanitaire des Industries et Produits Alimentaires.



GARCIA DE POU possède les certificats selon les normes UNE-EN ISO 9001:2015 et UNE-EN ISO 14001:2015, des systèmes intégrés de gestion de la qualité et de l'environnement qui nous permettent d'identifier les aspects clés qui garantissent la plus haute qualité de notre service. les aspects qui ont un impact sur l'environnement, afin de générer des objectifs d'amélioration continue et un programme d'actions pour les atteindre. N° d'enregistrement 0.04.04392 et 3.00.19040 (TÜV RHEINLAND).



Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des substances et préparations chimiques (REACH).



Règlement (CE) n° 1935/2004 du Parlement européen et du Conseil du 27 octobre 2004 concernant les matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Règlement (UE) n° 10/2011 de la Commission du 14 janvier 2011 concernant les matériaux et objets en matière plastique destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.

Pour plus d'informations sur l'utilisation prévue en contact avec des aliments, veuillez demander la Déclaration de Conformité du produit.

Regulation (EC)
2023/2006

Règlement (CE) n° 2023/2006 de la Commission du 22 décembre 2006 relatif aux bonnes pratiques de fabrication des matériaux et objets destinés à entrer en contact avec des denrées alimentaires.